

# L'internat d'excellence

En offrant un cadre propice au travail et un accompagnement au plus près des besoins des élèves, les internats d'excellence sont des lieux d'épanouissement et de réussite scolaire.



## Qu'est-ce qu'un internat d'excellence

Les internats d'excellence permettent à **des collégiens et lycéens motivés** d'exprimer leur potentiel et de développer leur ambition scolaire, en leur offrant des conditions de travail optimales et un projet éducatif renforcé.

**Le projet éducatif et pédagogique de l'internat est construit en cohérence avec le projet d'établissement et/ou le contrat d'objectifs.** Il vise à décloisonner l'internat du reste des activités des élèves en privilégiant la continuité éducative et la cohérence entre les actions proposées sur le temps scolaire et le temps éducatif. **Le projet repose sur une démarche d'élaboration collective** associant l'ensemble des acteurs de la communauté éducative. Les enseignants pourront par exemple être associés à l'aide aux devoirs des élèves internes. Ainsi, **les internes bénéficient d'un accompagnement pédagogique personnalisé** en parallèle de leur semaine de cours : remédiation scolaire, accompagnement du travail personnel. Des activités sportives et culturelles à vivre collectivement sont également proposées aux élèves.

Le label « **Internat d'excellence** » est accordé aux internats qui s'engagent dans une démarche de projet, dans le respect des 6 critères définis dans le cahier des charges du label :

1. un **ancrage territorial** affirmé ;
2. un **projet pédagogique et éducatif** qui vise l'excellence ;
3. des **modalités de recrutement et d'accueil** des élèves internes clairement définies ;
4. un **management** efficace et des **équipes formées aux métiers de l'internat** ;
5. **des conditions d'accueil et d'hébergement** des internes attractives et sécurisantes ;
6. un **pilotage formalisé autour du projet** qui mobilise toute la communauté éducative.

La procédure de labellisation est **garante de la qualité du projet**, notamment au regard de ses objectifs pédagogiques et éducatifs et de ses modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation. Le label est accordé pour une durée de cinq ans, délai au terme duquel le projet fera l'objet d'une évaluation.

**Les projets doivent être établis en étroite collaboration avec les collectivités territoriales et mobiliser toutes les ressources locales.** Cet ancrage local et la mobilisation de partenariats nombreux apportent à chaque internat une coloration qui lui est propre. L'internat d'excellence pourra alors se distinguer selon qu'il aura une **coloration rurale ou professionnelle** avec des parcours « métiers » dans les Internats du pro par exemple, ou au sein de **résidences thématiques** (arts et culture, sport, numérique, ouverture internationale, environnement et développement durable, sciences).

**Les colorations ou thématiques** ainsi définies doivent permettre de viser l'égal accès de tous à un large éventail d'activités et de domaines d'expression personnelle, tout en contribuant au développement des compétences sociales et humaines.

Au total, **307 internats d'excellence labellisés** sur le territoire national pourront accueillir au moins **30 000 élèves** d'ici la rentrée 2022, avec un objectif d'au moins un internat d'excellence par département.

## À qui s'adresse l'internat d'excellence ?

L'internat s'adresse à **tous les collégiens et lycéens motivés** qui souhaitent changer de cadre de vie pour réussir leurs études, construire leur projet professionnel, développer leur sens de la vie en communauté et des responsabilités.

Ces internats peuvent également **répondre à des difficultés particulières** rencontrées par des élèves qui ne bénéficient pas d'un environnement favorable pour réussir leurs études. Ces difficultés peuvent être d'ordre social, économique ou familial.

**Tous les élèves peuvent candidater pour intégrer un internat d'excellence** : grâce à la variété des formations qui sont proposées, ils peuvent choisir celle qui les intéresse, même si elles sont situées loin de leur domicile.

Si l'internat d'excellence s'adapte aux besoins de chacun, c'est un choix de scolarisation issu d'**une réflexion commune**, né de la volonté de réussir. Il implique donc autant la communauté éducative (enseignants, personnels encadrants etc.) que les familles et les internes eux-mêmes. Le lien entre tous ces acteurs est donc primordial.

Le dépôt des demandes d'inscription à l'internat se fait **à partir de mars-avril selon les procédures et les calendriers définis au niveau de chaque académie**. Le dossier peut être constitué avec l'aide de l'établissement fréquenté par l'élève. Les réponses sont communiquées aux familles fin mai ou début juin.

Pour toute information relative au calendrier d'admission à l'internat, consulter la page internet de votre rectorat d'académie.

## Aides financières

Une aide financière permet aux familles de payer les frais d'internat. La prime annuelle forfaitaire d'internat de 258 € a été révisée à la rentrée 2020 ([IO du 9/08/2020](#)).

La nouvelle prime est progressive et est attribuée en fonction de l'échelon de bourse dont bénéficie l'élève interne. Cette aide d'un montant compris entre **258 €** (1<sup>er</sup> échelon) et **423 €** (6<sup>e</sup> échelon) est attribuée à tous les élèves internes boursiers (au collège, au lycée ou dans un établissement régional d'enseignement adapté – EREA). Celle-ci est versée en 3 fois, en déduction de la facture des frais de pension et de façon automatique (les familles n'ont donc aucun dossier à constituer).

Selon les collectivités de rattachement de l'établissement, une aide complémentaire peut être accordée aux familles. Pour plus de renseignements, contactez les gestionnaire ou l'assistante sociale de votre établissement.

## Mobilisation financière du Plan France Relance

Dans le cadre du volet « Cohésion » du Plan de relance, une enveloppe de **50 millions d'euros** est prévue afin de soutenir l'investissement des collectivités territoriales dans la création, l'extension ou la réhabilitation d'internats d'excellence.



Parmi les projets déposés dans le cadre de l'appel à projet France Relance, **54 ont été sélectionnés et labellisés en mars 2021**, représentant près de 1 500 places créées et plus de 3 000 places réhabilitées. **En mai 2021, une nouvelle phase de labellisation a permis à 253 nouveaux internats d'excellence** de voir le jour. A la rentrée 2021, ils permettent d'accueillir 30 000 élèves.